



VAE

JUDO - JUJITSU
ET ACTIVITÉS DE LA FORME



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE) PEUT ÊTRE RÉALISÉ AVEC LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU CANDIDAT DANS LA DÉMARCHE D'OBTENTION D'UN DIPLÔME.

L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE AIDE MÉTHODOLOGIQUE ASSURÉE PAR L'ORGANISME DE FORMATION DE LA LIGUE DE NORMANDIE DE JUDO, LABELLISÉ PAR LA DRAJES (DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS).

CETTE AIDE PERMET D'ACQUÉRIR UNE MÉTHODE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER DES PRATIQUES, LES DÉCRIRE ET LES ANALYSER EN DÉTAIL, PAR ORAL PUIS PAR ÉCRIT, À TRAVERS UN QUESTIONNEMENT. L'ACCOMPAGNEMENT PEUT ÉGALEMENT AIDER À PRÉPARER L'ENTRETIEN COMPLÉMENTAIRE AVEC LE JURY.

LES PLUS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ, PRODIGUÉ PAR DES CADRES EXPERTS DE LA FFJDA
- UN RÉEL PARTAGE ET UNE PROXIMITÉ QUANT À L'ÉLABORATION DE LA VAE
- DES ACCOMPAGNATEURS FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE, ET AYANT UNE GRANDE EXPÉRIENCE DE L'ENSEIGNEMENT

LES ACCOMPAGNATEURS SONT DES EXPERTS DIPLOMÉS : PROFESSORAT DE SPORT, MAÎTRISE EN STAPS, BREVET D'ÉTAT 2^E DEGRÉ, DESJEPs, DIRECTEUR TECHNIQUE DE GRANDS CLUBS....

LES DIPLÔMES ÉLIGIBLES À LA VAE :

- CQP MAM
- BPJEPS JUDO JUJITSU
- DEJEPS JUDO JUJITSU
- BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME

LJN LE FINANCEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFÉRENTS DIPLÔMES EST CATÉGORISÉ EN FORFAIT, COMPRENNANT ÉGALEMENT LES FRAIS DE PRÉSENTATION À L'EXAMEN.

FORFAIT 1 (CONSEILLÉ POUR LE CQP MAM) : 1H DE POSITIONNEMENT + 5H D'ACCOMPAGNEMENT : 550€

FORFAIT 2 (CONSEILLÉ POUR LE BPJEPS) : 1H DE POSITIONNEMENT + 16H D'ACCOMPAGNEMENT : 750€

FORFAIT 3 (CONSEILLÉ POUR LE DEJEPS) : 1H DE POSITIONNEMENT + 25H D'ACCOMPAGNEMENT : 1050€

L'ACCOMPAGNEMENT EST FINAÇABLE PAR DIFFÉRENTS ORGANISMES : OPCO, COMPTE PERSONNEL DE FORMATION, FRANCE TRAVAIL...

LJN LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

POUR RÉALISER UNE VAE, IL EST NÉCESSAIRE DE RESPECTER CERTAINES CONDITIONS ET DE FOURNIR LES DOCUMENTS ATTESTANT DE CELLES-CI :

- JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (PHOTOCOPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ, DU PASSEPORT CIVILE OU DU TITRE DE SÉJOUR)
- POUR LES ACTIVITÉS SALARIÉES : UNE ATTESTATION SIGNÉE DE L'EMPLOYEUR OU LES BULLETINS DE SALAIRE (+ UN RELEVÉ DE CARRIÈRE EN CAS DE BESOIN)
- POUR LES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES : UNE ATTESTATION SIGNÉE PAR DEUX RESPONSABLES DE LA STRUCTURE DANS LAQUELLE LE CANDIDAT A EXERCÉ OU EXERCE.
- POUR LES ACTIVITÉS NON SALARIÉES (LIBÉRALES) : L'INSCRIPTION AUPRÈS D'ORGANISMES HABILITÉS ET LES JUSTIFICATIFS DE LA DURÉE DE CETTE INSCRIPTION (REGISTRE DU COMMERCE OU DES SOCIÉTÉS, REGISTRE DES MÉTIERS, URSSAF OU AUTRE DOCUMENT ATTESTANT DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE LIBÉRALE).



LES CONDITIONS PRÉALABLES (PRÉ-REQUIS)

POUR RÉALISER UNE VAE, IL EST NÉCESSAIRE DE RESPECTER CERTAINES CONDITIONS PRÉALABLES (PRÉ-REQUIS) ET DE FOURNIR LES DOCUMENTS ATTESTANT DE CELLES-CI :

- ÊTRE AGÉ DE 18 ANS
- ÊTRE TITULAIRE DE L'UNE DES ATTESTATIONS DE FORMATION RELATIVE AU SECOURISME SUIVANTE :
 - «PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1» (PSC1) OU «ATTESTATION DE FORMATION AU PREMIERS SECOURS» (AFPS)
 - «PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1» (PSE 1) EN COURS DE VALIDITÉ
 - «PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2» (PSE 2) EN COURS DE VALIDITÉ
 - «ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE» (AFGSU) DE NIVEAU 1 OU DE NIVEAU 2 EN COURS DE VALIDITÉ
 - «CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL» (SST) EN COURS DE VALIDITÉ
- POSSÉDER LE GRADE DE CEINTURE NOIRE 1^{ER} DAN (POUR LE BPJEPS JUDO JUJITSU), OU DE 2^{ÈME} DAN (POUR LE CQP MAM ET LE DEJEPS JUDO JUJITSU)
 - POSSÉDER UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA DISCIPLINE POUR LAQUELLE LA VAE EST RÉALISÉE (JUDO JUJITSU OU ACTIVITÉS DE LA FORME).
 - FOURNIR UNE ATTESTATION D'IMPLICATION DANS L'ENSEIGNEMENT (SALARIÉ OU BÉNÉVOLE) :
 - ATTESTER DE 1607H POUR UNE VAE SUR UN CQP MAM
 - ATTESTER DE 2400H DURANT UN MINIMUM DE 36 MOIS POUR UN BPJEPS JUDO JUJITSU OU ACTIVITÉS DE LA FORME OU UN DEJEPS JUDO JUJITSU

LES DEMANDES DE VAE SONT ACCESSIBLES À N'IMPORTE QUEL MOMENT DE L'ANNÉE.

ATTENTION : IL EXISTE UN DÉLAI D'ATTENTE DE 2 SEMAINES ENTRE LE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE VAE ET LE DÉBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT.



LES CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

L'OBTENTION D'UN DIPLÔME PAR VAE EST SOUMISE À PLUSIEURS ÉTAPES DEVANT ÊTRE RESPECTÉES DANS L'ORDRE :

- ÉTAPE 1 : POSSÉDER L'ENSEMBLE DES CONDITIONS PRÉALABLES (PRÉ-REQUIS)
- ÉTAPE 2 : REMPLIR LE DOSSIER DE RECEVABILITÉ
- ÉTAPE 3 : VALIDER LA RECEVABILITÉ ET TÉLÉCHARGER LE DOSSIER (PARTIE 2) DE LA VAE
- ÉTAPE 4 : REMPLIR LE DOSSIER DE VAE, EN RESPECTANT LES FORMES ET PROCÉDURES EXIGÉES
- ÉTAPE 5 : TRANSMETTRE LE DOSSIER (PARTIE 2) AU PLUS TARD 2 MOIS AVANT LA DATE DU JURY
- ÉTAPE 6 : ENTRETIEN D'EXPLICATION AVEC LE JURY, QUI JUSTIFIE LES EXPÉRIENCES DÉCRITES DANS LE DOSSIER.

LES DOSSIERS VAE SONT À TÉLÉCHARGER AUPRÈS DE LA FFJDA POUR LE CQP MAM, ET DE LA DRAJES POUR LES BPJEPS ET DEJEPS.